

République Française

COMMUNE DE BATZENDORF

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 9

Séance du 11 avril 2023

Conseillers absents : 6

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à 19 heures 30 le conseil municipal régulièrement convoqué le 03 avril 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL

Membres présents avant pris part à la délibération n°2023/15 :

Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Laurence BENDER, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL.

Membres absents à la délibération n°2023/15 :

Madame Nathalie ANTONI, Monsieur Sébastien FUCHS, Madame Tania LAZARUS, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.

Délibération n°2023/15

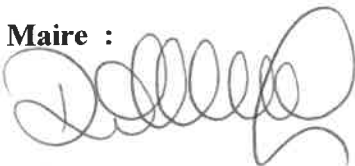
objet : Extension du réseau public de distribution d'électricité rue Principale

Le Maire fait savoir au Conseil municipal que dans le cadre de l'instruction du permis de construire n°0670232200009 sollicité par la Sàrl I2G Alsace à Brumath en vue de la construction de deux immeubles collectifs au 71 rue Principale, Strasbourg Electricité Réseaux lui a adressé le chiffrage de l'extension nécessaire du réseau public de distribution d'électricité s'élevant à 39 047,32 € H.T., dont 60 % sont mis à la charge de la Commune conformément à la réglementation en vigueur, soit 23 428,39 € H.T., correspondant à 28 114,07 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ décide de participer à cette opération d'extension du réseau public de distribution d'électricité en octroyant une subvention d'équipement à Strasbourg Electricité Réseaux à hauteur de 28 114,07 € T.T.C. à inscrire au budget 2023, et autorise le Maire à signer avec le gestionnaire le devis correspondant ;
- ↳ décide d'amortir les subventions d'équipement versées aux organismes privés sur une durée de 5 ans.

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Emmanuelle MULLER WEIBEL

**Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 14 AVR. 2023
et de la publication le 17 AVR. 2023**

Le Maire,



Mairie de Batzendorf
67 Bas-Rhin